

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2011

Tous les conseillers sont présents, sauf Mme Didier excusée. Monsieur Durey est désigné secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte Administratif 2010**

Approbation du Compte Administratif 2010 de la commune

Le Compte administratif 2010 de la commune est approuvé à l'unanimité.

Le résultat en investissement est excédentaire de 57 370.09 €

Le résultat en fonctionnement est excédentaire de 82 795.47 €

Approbation du Compte Administratif 2010 CCAS

Le Compte administratif 2010 du CCAS est approuvé à l'unanimité.

Le résultat en fonctionnement est excédentaire de 500.89 €

**2. Affectation du résultat**

Affectation du résultat de la commune

L'excédent de fonctionnement est affecté au report à nouveau pour un montant de 82 795.47 €.

Affectation du résultat du CCAS

L'excédent de fonctionnement est affecté au report à nouveau pour un montant de 500.89 €.

**3. Approbation du compte de gestion 2010**

Approbation du compte de gestion 2010 de la commune et du CCAS

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune et du CCAS dressés, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**4. Budget primitif 2011**

Budget primitif 2011 de la commune

Les membres du conseil adoptent le budget qui peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : 165 474.00 € en recettes et en dépenses.

- Section d'investissement : 65 446.00 € en recettes et en dépenses.

Budget primitif 2011 du CCAS

Les membres du conseil adoptent le budget qui peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : 2 270.00 € en recettes et en dépenses.

**5. Vote des 4 Taxes**

Le Maire rappelle les conséquences de la réforme de la Taxe professionnelle. Le nouveau schéma de fiscalité est applicable en 2011 pour les entreprises et les collectivités. Il y a un transfert des taux du département et de la région vers la commune. Les bases ont été augmentées par l'Etat d'environ 2 % cette année.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le maintien des taux de référence communaux de 2010 pour l'année 2011 et les quatre taxes deviendraient, compte tenu du transfert des taux du département et de la région :

- Taxe d'habitation : 14.01 %
- Taxe sur le foncier bâti : 8.00 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 32.50 %
- CFE : 19.99 %

**6. Indemnité du Receveur**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de demander le concours de Madame Balvay, receveur municipal, et de lui accorder les indemnités de conseil et de budget.

Que ces indemnités seront calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et seront attribuées à Madame Virginie BALVAY, receveur municipal.

**7. Subvention au SAEP Gland-Pimelles**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer à 2 000.00 € la subvention annuelle au syndicat des eaux.

**8. Travail en régie**

Le Conseil, à l'unanimité, fixe le taux horaire à 30 € pour le travail en régie.

## **9. Jardin du souvenir**

Le Conseil, à l'unanimité, retient la proposition de la société Granimond pour un montant TTC de 4 532.84 €.

## **10. Divers**

### 10.1.1.1. Compte rendus

La mise en ligne des compte rendus de conseil en ligne sur l'ancien site internet de la commune va être étudiée

### 10.1.1.2. Aqueduc Grande Rue

Un état des lieux de l'ancien Aqueduc situé sous la Grande Rue doit être réalisé. Le concours de la DDT par le biais de l'ATESAT sera le bienvenu. Un arrêté du maire limitant le tonnage sauf autorisations particulières va être pris.

### 10.1.1.3. Enquête publique

Le commissaire enquêteur a remis ses conclusions : il émet un avis favorable quant au projet de Déclaration d'Utilité Publique pour la construction du parking de la salle communale.

### 10.1.1.4. Manifestations diverses

Le vide-grenier aura lieu le Dimanche 19 juin, de même que la randonnée des 3 Châteaux (Meaulnes, Tanlay, Ancy).

### 10.1.1.5. Les Glanois

Nos mais de l'Aisne viendront nous rendre visite le week-end des 25 et 26 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30